



Rapport du Maire – Faits saillants 2022

Le Code municipal du Québec prévoit diverses obligations pour une municipalité et un conseil municipal. Parmi ces obligations, le maire doit vous présenter annuellement les faits saillants du rapport financier de la dernière année. Conséquemment, c'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier 2022 consolidé. Cet exercice de reddition de comptes sur les finances municipales vise à vous informer, en toute transparence et ouverture d'esprit, des choix financiers qui ont guidé nos décisions au cours de la dernière année et de la situation financière actuelle. Conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, la section S-45 du rapport financier comprend la rémunération des élus municipaux. Les états financiers 2022 ont été vérifiés par la firme Mallette, société de comptables professionnels agréés. Le rapport financier est publié sur le site internet www.mont-carmel.ca à la section municipalité-procès-verbaux. Il est également important de mentionner que le Profil financier édition 2022 est disponible pour tous sur le site du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec.

Revenus de fonctionnement	4 493 179\$
Charges	2 991 757\$
Excédent (déficit)	1 501 422\$

Éléments de conciliation à des fins fiscales	
Immobilisations	
Amortissement des immobilisations	664 056\$
Financement	
Remboursement de la dette à long terme	43 728\$
Affectations	
Activités d'investissement	11 171\$
Excédent de fonctionnement non-affecté	6 000\$
Excédent de fonctionnement affecté	5 000\$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	-\$

Total des éléments de conciliation à des fins fiscales	622 968\$
Excédent (déficit) à des fins fiscales	323 380\$

Au 31 décembre 2022, le surplus accumulé non-affecté est de 1 223 717\$ et le surplus accumulé affecté est de 129 301\$. Le rapport de l'auditeur établit que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Mont-Carmel au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La santé financière de la Municipalité de Mont-Carmel se porte bien grâce à des efforts d'amélioration continus. Nous travaillons tous très fort, la direction, les employés, les membres du conseil municipal et moi-même, afin d'offrir des services diversifiés et de qualité aux citoyens ainsi qu'à assurer une saine gestion des fonds publics.

Votre maire, Pierre Saillant

Ce rapport a été lu lors de la séance du conseil municipal du 6 juin 2023